

***Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
PROVENCE CÔTE D'AZUR***

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en date du 4 février 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 25 mars 2011

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
COMPTE DE RESULTAT	9
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	10
BILAN ACTIF	11
BILAN PASSIF	12
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	13
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	14
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	16
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	16
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	16
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	19
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	19
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i>	35
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	39
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	39
2.2 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	41
2.3 <i>Participations non consolidées</i>	42
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	43
3.1. <i>Risque de crédit</i>	43
3.2. <i>Risque de marché</i>	51
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	57
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	60
3.5. <i>Risques opérationnels</i>	61
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	61
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	63
4.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	63
4.2. <i>Commissions nettes</i>	63
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	64
4.4. <i>Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	65
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	65
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	66
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	66
4.8. <i>Coût du risque</i> :	67
4.9. <i>Gains ou pertes sur autres actifs</i> :	67
4.10. <i>Impôts</i> :	67
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> :	69
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	70
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	70
6.1. <i>Caisse, Banques centrales</i>	70
6.2. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	70
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	71
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	72
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	72
6.6. <i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i>	74
6.7. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	75
6.8. <i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	75
6.9. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	76
6.10. <i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	76
6.11. <i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	77
6.12. <i>Immeubles de placement</i>	78
6.13. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	79

6.14.	<i>Provisions</i>	80
6.15.	<i>Capitaux propres</i>	82
6.16.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle :</i>	85
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	87
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	87
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	87
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	87
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	88
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	89
7.6.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	89
8.	ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	90
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	90
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	91
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	91
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	93
11.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	96
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010	96

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

- **Dénomination sociale et siège de la Société :**

-
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, Les Négadis, Avenue Paul ARENE – 83000 DRAGUIGNAN.

Registre du commerce et des sociétés et n° d'immatriculation :

RCS Draguignan 415 176 072. NAF 64192

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par le livre V de Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984, relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit agricole Provence Côte d'Azur, 59 Caisses Locales, qui constituent des unités distinctes, avec une vie juridique propre.

- Les comptes individuels sont représentatifs de la Caisse Régionale seule, tandis que
- les comptes consolidés selon la méthode de l'entité consolidante intègrent également les comptes des Caisses Locales, et le cas échéant les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit agricole Provence Côte d'Azur, est un établissement de Crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne.

Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

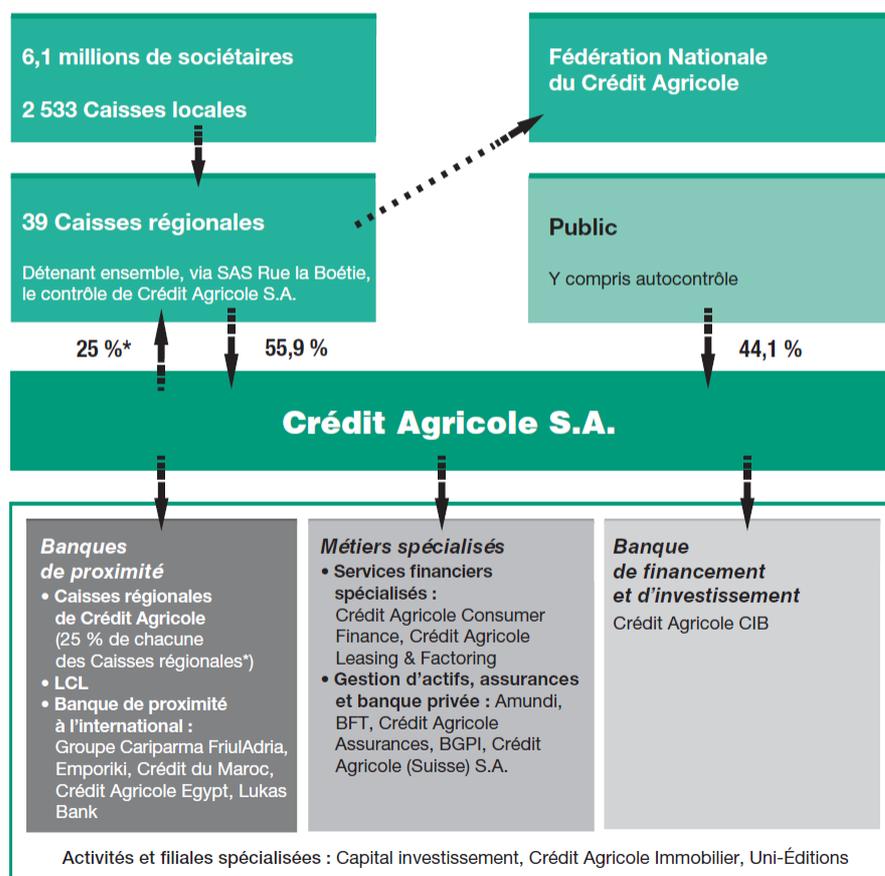
Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses Régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses Régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

L'organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.

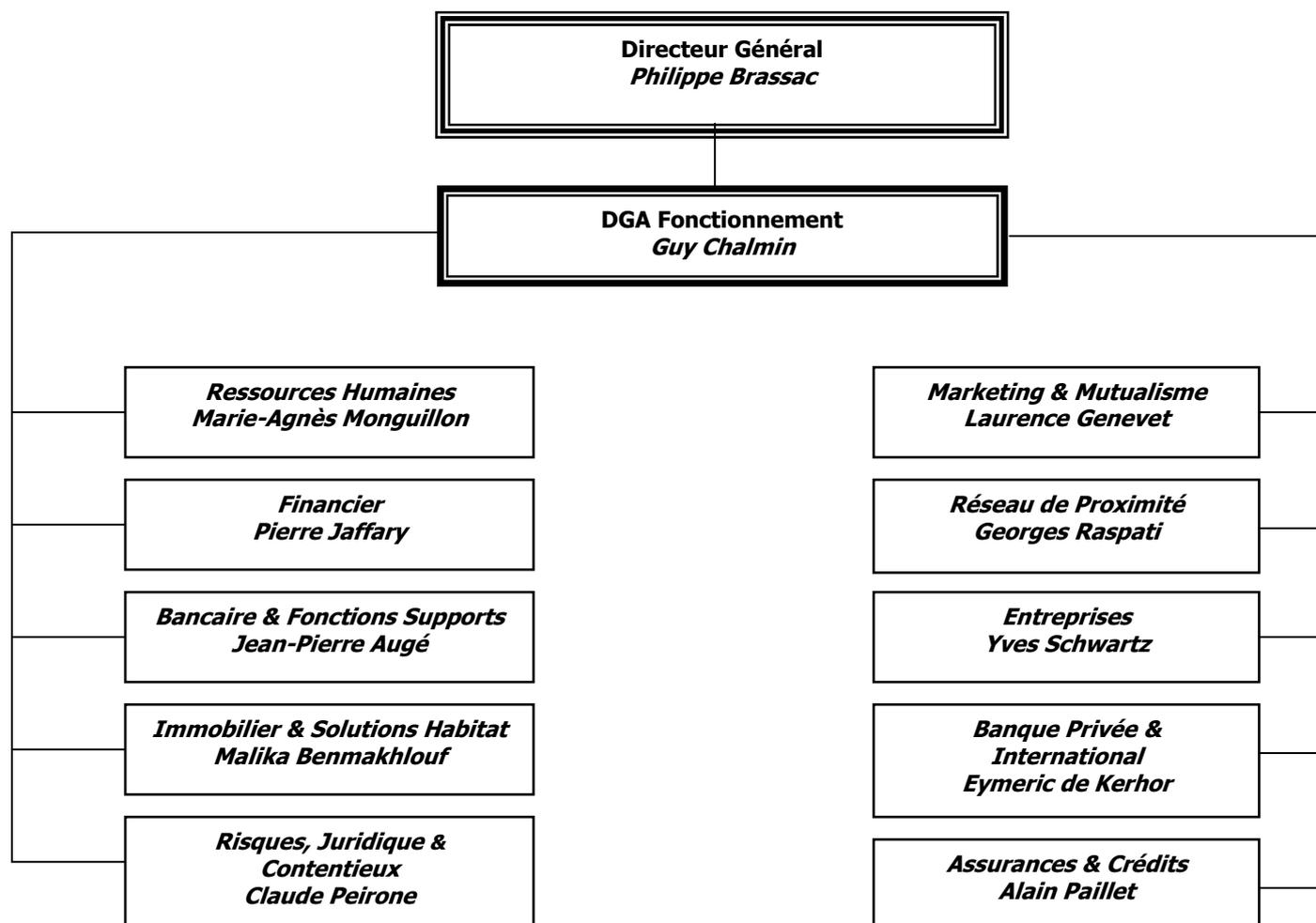
Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales



Au 31 décembre 2010

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

L'organigramme simplifié de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur :



Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit »

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Épargne-Logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles

sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme, permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses Régionales leur permettant s'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses Régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses Régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses Régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaire de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS »)

destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ Informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a subi des modifications au cours de l'exercice 2010, avec l'entrée du fonds dédié Financière PCA au 31 décembre 2010.

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comprend :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur

- Trois Caisses Locales à vocation départementale et 56 Caisses Locales, sociétaires de la Caisse Régionale

Elles ont une activité d'intermédiaire financier du fait des actions de représentation qu'elles mènent, ainsi que des avis de décisions rendus sur les dossiers de crédit de leur circonscription territoriale.

Elles exercent également, un rôle d'animation et de communication auprès des sociétaires, des clients, des organismes sociaux professionnels et des organisations sociales, sportives et culturelles de la circonscription.

Leur total bilan cumulé s'élève à 154 539 K€, et leur total résultat cumulé, ressort à 3 962 K€ ; les comptes courants bloqués dont elles disposent représentent 7 914 K€ et les dépôts à terme 10 566 K€.

- La S.A.S. P.C.A. IMMO, contrôlée à 100%, qui a pour activité, la prise de participation dans le domaine de la transaction immobilière.

Son total bilan s'élève à 8 138 K€, et son résultat à -38 K€.

- Le fonds dédié FINANCIERE P.C.A, contrôlé à 99.97%, son total bilan s'élève à 30 234 K€, et son résultat à 91 K€.

Les principaux dirigeants de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, comprennent l'ensemble des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

Les avantages au personnel et autres rémunérations concernant les principaux dirigeants, sont présentés en cumul dans le paragraphe 7.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	608 890	633 829
Intérêts et charges assimilées	4.1	-331 010	-396 463
Commissions (produits)	4.2	220 464	212 765
Commissions (charges)	4.2	-30 054	-32 693
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-1 822	968
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	16 559	31 895
Produits des autres activités	4.5	4 748	2 767
Charges des autres activités	4.5	-4 871	-1 037
PRODUIT NET BANCAIRE		482 904	452 031
Charges générales d'exploitation	4.6	-239 279	-235 546
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-15 776	-15 951
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		227 849	200 534
Coût du risque	4.8	-35 290	-45 203
RESULTAT D'EXPLOITATION		192 559	155 331
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-561	41
RESULTAT AVANT IMPOT		191 998	155 372
Impôts sur les bénéfices	4.10	-59 079	-46 103
RESULTAT NET		132 919	109 269
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		132 919	109 269

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Résultat net part du groupe		132 919	109 269
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(4 358)	137 148
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		(5 765)	1 345
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi (1)		(1 506)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		(11 629)	138 493
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe	4.11	(11 629)	138 493
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		121 290	247 762
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		121 290	247 762

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les montants sont présentés net d'impôts.

BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales	6.1	92 532	98 523
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 191	8 955
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	112 205	134 400
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4	706 074	663 109
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6.5	1 139 255	1 573 027
Prêts et créances sur la clientèle	6.5	11 971 092	10 659 482
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		39 390	75 330
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.8	201 564	188 316
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	73 445	33 839
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	229 517	330 459
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Immeubles de placement	6.12	936	960
Immobilisations corporelles	6.13	102 644	104 559
Immobilisations incorporelles	6.13	11 033	10 731
TOTAL DE L'ACTIF		14 688 878	13 881 690

BILAN PASSIF

	Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	11	8
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	49 343	118 182
Dettes envers les établissements de crédit	6.7	8 174 431	6 731 315
Dettes envers la clientèle	3.1-6.7	4 518 728	4 582 111
Dettes représentées par un titre	3.3-6.9	58 018	741 882
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		85 220	83 080
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	58 127	0
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	196 109	193 120
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions	6.14	53 280	50 498
Dettes subordonnées	3.3-6.9	14 926	14 905
TOTAL DETTES		13 208 193	12 515 101
Capitaux propres		1 480 685	1 366 589
Capitaux propres - part du Groupe		1 480 675	1 366 589
Capital et réserves liées		315 102	313 068
Réserves consolidées		1 054 160	953 836
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-21 506	-9 584
Résultat de l'exercice		132 919	109 269
Intérêts minoritaires		10	
TOTAL DU PASSIF		14 688 878	13 881 690

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (3)	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2009	69 716	243 062		953 837	-148 077	9 243	1 127 781		1 127 781
Augmentation de capital	290			290			290		290
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2009				0		-9 235	-9 235		-9 235
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	290	0	0	290	0	-9 235	-8 945	0	-8 945
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	138 493	0	138 493	0	138 493
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2009				0		109 269	109 269		109 269
Autres variations				0		-9	-9		-9
Capitaux propres au 31 décembre 2009	70 006	243 062	0	954 127	-9 584	109 268	1 366 589	0	1 366 589
Affectation du résultat 2009				109 269		-109 269	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2010	70 006	243 062	0	1 063 396	-9 584	-1	1 366 589	0	1 366 589
Augmentation de capital	2 034			0			2 034		2 034
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010				-9 237			-9 237		-9 237
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Variation de juste valeur				0	-10 123		-10 123		-10 123
Changement de méthode IAS19 (2)				0	-1 507		-1 507		-1 507
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	2 034	0	0	-9 237	-11 630	0	-18 833	0	-18 833
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		132 919	132 919		132 919
Autres variations				1		1	0	10	10
Capitaux propres au 31 décembre 2010	72 040	243 062	0	1 054 160	-21 214	132 919	1 480 675	10	1 480 685

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009 (3)
Résultat avant impôts	191 998	155 372
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	15 800	15 975
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	31 204	43 750
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Résultat net des activités d'investissement	687	146
Résultat net des activités de financement	581	581
Autres mouvements	75 051	16 165
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	123 323	76 617
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 804 665	356 716
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 422 144	-955 012
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-819 973	391 400
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	105 437	-23 096
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		0
Impôts versés	-36 958	-48 405
Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-368 973	-278 397
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-53 652	-46 408
Flux liés aux participations (1)	-2 039	-19 255
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-14 782	-15 700
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-16 821	-34 955
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-7 160	-8 918
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-581	-581
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-7 741	-9 499
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/ (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-78 214	-90 862
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	262 524	353 386
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	98 442	102 006
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	164 082	251 380
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	184 310	262 524
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	92 454	98 442
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	91 856	164 082
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-78 214	-90 862

*Composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1, (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2010, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Groupe Consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur s'élève à 2 039 €, portant principalement sur les opérations réalisées par la SAS PCA Immo pour l'acquisition de ses participations pour un montant global de 1 791 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par LA Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur à ses actionnaires, à hauteur de 9 204 K€ pour l'année 2010.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne, (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme I.A.S. 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1^{er} janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n° 550/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n° 243/2010) ;	23 mars 2009	1 ^{er} janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n° 244/2010)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS 18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n° 636/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1 ^{er} janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1 ^{er} janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période, à l'exception de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1^{er} janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option est exerçable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;
- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement des normes IFRS1, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 ^{er} janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 ^{er} janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1 ^{er} janvier 2011

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses, et comportent des risques et des incertitudes quant à la réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- Les activités des marchés nationaux et internationaux
- Les fluctuations de taux d'intérêts et de change
- La conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- Les modifications de la réglementation ou législation

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses, sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes.

- Les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- Les participations non consolidées,
- Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- Les plans de stock-option,
- Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- Les dépréciations des créances irrécouvrables,
- Les provisions
- Les dépréciations des écarts d'acquisition,
- Les actifs d'impôts différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations, sont précisées dans les paragraphes ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour un montant total de 7 387 K€, concernant les actifs suivants :

FR0010163535 OBL CASA 2.0% 28/02/2014

FR0010295261 OBL CASA 22.5% 03/03/2015

FR0010501890 FCP FILTREG

FR0010541516 FCP TRIPLEO

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés, sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

« Afin de répondre à un besoin d'harmonisation de l'ensemble des critères des entités du groupe, le critère de durée a été modifié »

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (trois mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base

individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat.

La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;

- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds

d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Il s'agit principalement des titres listés dans la note 2.3 spécifique, ils sont destinés à être conservés durablement.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou

- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations ;

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 1^{er} janvier 2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les

principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31 décembre 2009 sont présentés en note 1.5.

- Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

✓ **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur

dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs

simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 ans
Second œuvre	25 ans
Installations techniques	10 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ **Opérations en devises (IAS 21)**

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;

- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;

- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ **Commissions sur prestations de services (IAS 18)**

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;

- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;

- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,

b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ **Consolidation des Caisses Régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de [l'entité] selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que [l'entité] obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un

mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a délégué ces pouvoirs de décision :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- **l'intégration globale**, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ;
- **l'intégration proportionnelle**, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur ;
- **la mise en équivalence**, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.5. Impact du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

Depuis le 1^{er} janvier 2010, La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de 292 milliers d'euros.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel des Alpes de Haute-Provence :

CAISSES LOCALES	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
BARCELONNETTE	Avenue de la Libération	04400	BARCELONNETTE	Albert MANUEL
Carrefour BLEONE DURANCE	SAINT-JEAN	04160	CHATEAU ARNOUX	Jean-Yves ARNAUD
DIGNE	7, Boulevard Thiers	04000	DIGNE LES BAINS	Jean-Pierre FRISON
ENTREVAUX	Place Louis Moreau	04320	ENTREVAUX	Gérard MICHEL
GREOUX-LES-BAINS	Avenue des Marronniers	04800	GREOUX LES BAINS	Alain VIDAL
Htes Vallées ASSE et VERDON	Route de Nice	04170	SAINT-ANDRE	Jean-Jacques POUGNET
CONTADOUR-LAYE-LUBERON	Boulevard des Martyrs de la Résistance	04300	FORCALQUIER	Françoise MEYER
MANOSQUE	Parc de Drouille - Allée Alphonse Daudet	04100	MANOSQUE	Olivier GIRARD
LES MEES - ORAISON - PEYRUIS	Allée Arthur Gouin	04700	ORAISON	André PINATEL
Pays de Sisteron La Motte Turriers	Av de la Libération	04200	SISTERON	René AVINENS
DUYES-BLEONE	Centre Affaires Croix du Sud - Quartier St-Christophe	04000	DIGNE LES BAINS	Robert d'ALESSANDRI
RIEZ	11, Allée Louis Gardiol	04500	RIEZ	Raymond ROUSSET
SAINT ETIENNE LES ORGUES	Rue Grande	04230	ST ETIENNE LES ORGUES	Maryse MILESI
SEYNE LES ALPES	Lot. du docteur Jaubert	04140	SEYNE LES ALPES	Albert MICHEL
VALENSOLE	Avenue Segond	04210	VALENSOLE	Marie PELLESTOR
C.L. DEVELOPPEMENT 04	422, Avenue du Maréchal Juin	04101	MANOSQUE Cédex	Jean-Paul AILLAUD
C.L. C.A.M. V.D. 04	422, Avenue du Maréchal Juin	04101	MANOSQUE Cedex	Raymond ROUSSET

Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel des Alpes-Maritimes :

CAISSES LOCALES	ADRESSES	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
ANTIBES	2, Av. Robert Soleau	06600	ANTIBES	Jean-Paul GROS
CAGNES SUR MER	29, Av; de la Gare	06800	CAGNES SUR MER	Michel SANTINELLI
CONTES	13, Place Jean Allardi	06390	CONTES	Marilyne PAGANELLO
GILETTE	Rue de la Poste	06830	GILETTE	Jean-Louis BRELLE
GUILLAUMES	Place de Provence	06470	GUILLAUMES	Charles-Ange GINESY
LA TINEE	Place de l'Eglise	06660	SAINT ETIENNE DE TINEE	Colette FABRON
LA VESUBIE	Place Corniglion Molinier	06450	ROQUEBILLIERE	Jean-Louis BONAUD
LEVENS	12, avenue du Docteur Faraut	06670	LEVENS	Antoine VERAN
MENTON	2, Rue Trenca	06500	MENTON	François MAZET
NICE	8, Avenue Félix Faure	06000	NICE	Jean-Marc GIAUME
PAYS DE GRASSE	6 Bd du jeu de ballon	06130	GRASSE	Christine MICHEL
PUGET-THENIERS	Place A. Conil	06260	PUGET-THENIERS	Jean-Pierre ASTIER
SAINT AUBAN	10, Route du Plan	06130	GRASSE	Sylvain BUTTELLI
SAINT LAURENT DU VAR	265, Av. Gal. Leclerc	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Alain ABRIGO
SOSPEL / BREIL	Rue Cabraïa	06380	SOSPEL	Denis BERNARDI
TENDE	4, Av. du 16 Septembre 1947	06430	TENDE	Marc ALBESIANO
VALLEE DE LA SIAGNE	145, Avenue de Grasse	06580	PEGOMAS	Patrick LEFEVRE
VENCE	12, Avenue Henri Isnard	06140	VENCE	Pierre GORTINA
C.A.P.D.E.A.M.	111, Av Emile Dechame	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Bernard NICOLETTI
C.L. C.A.M. V.D. 06	111, Av Emile Dechame	06700	SAINT LAURENT DU VAR	Alain ABRIGO

Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel du Var :

CAISSE LOCALE	ADRESSES	CODE POSTAL	VILLE	PRESIDENT
BARJOLS	Bld grisolle	83670	BARJOLS	Régis BAGARRE
LE BEAUSSET	Place Général de Gaulle	83330	LE BEAUSSET	Andrée SAMAT
BORMES	Imm Santa Cruz - Av des Ilaires	83980	LE LAVANDOU	Simone CONTI
BRESQUE VERDON	Bld Clemenceau	83630	AUPS	Pierre LAMBERT
LA CRAU	Rue Renaude	83260	LA CRAU	Gilbert TESSORE
DRAGUIGNAN	Centre Hermès- Rue de la République	83300	DRAGUIGNAN	René BAGARRE
PAYS DE FAYENCE	3 Bld des Tourrettes	83440	FAYENCE	Jean-Paul CONTI
FREJUS	60 Bd de la Mer	83600	FREJUS	Emile JAUBERT
HYERES	7, rue du Général de Gaulle	83400	HYERES	Alain BORELLO
LE LUC	Rue Pierre Gaudin	83340	LE LUC	Paul DENIS
BAIES DU SOLEIL	Place Paul Lemoine	83190	OLLIIOULES	Alfred TARAMASCO
SAINT-TROPEZ	Place des Lices	83990	ST TROPEZ	Pierre BENESTAN
SOLLIES PONT	Immeuble Le Moulin	83210	SOLLIES PONT	Michel CANOVA
TOULON	27 Bd de Strasbourg	83000	TOULON	Daniel DI PLACIDO
LOGUES	23, Bld Clemenceau	83510	LOGUES	Max PRADURAT
AURELIENNE	2, rue Mirabeau	83470	ST MAXIMIN	Jacques GOUIRAND
VALLEES D'ARGENS	rue Maréchal Foch	83570	CARCES	Jean-Claude DALMASSO
GOLFE ET MAURES	Place de la Mairie	83310	COGOLIN	Christian MOUTTE
CUERS PUGET VILLE	Place de la Convention	83390	CUERS	Michel GIOVINAZZO
CARAMY ISSOLE	13, Bld St Louis	83170	BRIGNOLES	Roland MISTRE
C.L. DEVELOPPEMENT 83	Avenue Paul ARENE - Les Négadis	83000	DRAGUIGNAN	Paul MORTINI
C.L. C.A.M. V.D. 83	Avenue Paul ARENE - Les Négadis	83000	DRAGUIGNAN	Jacques GOUIRAND

➤ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2010

Depuis le 31 décembre 2010, le fonds dédié Financière P.C.A, est entré dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

2.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Le fond dédié Financière PCA est consolidé depuis le 31 décembre 2010.

2.3 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
LA BOETIE	465 414	2.77	453 916	2,77
SACAM INTERNATIONAL	21 977	2.77	24 574	2,77
SACAM DEVELOPPEMENT	24 150	2.79	22 285	2,79
SOFIPACA (1)	12 266	49.48	12 266	49,48
SACAM AVENIR	3 232	3.65	3 232	3,65
SACAM FIRECA	1 404	3.14	2 347	3,14
SACAM PARTICIPATION	2 173	2.90	2 100	2,90
OCCELI IMMOBILIER	3 083	100	1 936	75,53
SCI-CAM	1 686	2.78	1 643	2,78
OPTIMA GESTION	1 445	71	1 445	71,00
CREDIT AGRICOLE TITRES	1 349	2.04	1 349	2,04
ESPARGILLIERE	1 268	51.01	1 258	51,01
PATRIMOCAM (1)	1 191	99.99		
PATRIMO II (1)	4 506	99.99		
LA RIVIERA	1 304	100		
Autres titres de participations dont valeur < 1 K€	6 403		6 888	N/S
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	552 851		535 239	

(1) Entités non consolidées, car considérées comme non significatives.

2. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est assurée par le pilotage du contrôle permanent, qui est rattaché au Directeur Général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	1 978	1 939
Instruments dérivés de couverture	112 205	134 400
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	150 456	119 389
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	61 268	126 341
Prêts et créances sur la clientèle	11 971 092	10 659 482
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	201 564	188 316
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 498 563	11 229 867
Engagements de financement donnés (hors opérations internes) (1)	1 205 463	1 153 524
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (2)	258 012	241 521
Provisions - Engagements par signature	-1 246	-2 852
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 462 229	1 392 193
TOTAL EXPOSITION NETTE	13 960 792	12 622 060

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 3.172 K€

(2) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 163 K€

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	219	0			219
Banques centrales	0	0			0
Etablissements de crédit	1 113 173	0			1 113 173
Institutions non établissements de crédit	1 509 258	2 122	-467		1 508 791
Grandes entreprises	2 277 073	79 371	-44 003	-13 172	2 219 898
Clientèle de détail	8 326 435	155 651	-76 673	-48 503	8 201 259
Total *	13 226 158	237 144	-121 143	-61 675	13 043 340
Créances rattachées nettes					67 007
Valeurs au bilan					13 110 347

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 16 052 K€

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales (1)	250				250
Banques centrales (1)	0				0
Etablissements de crédit	126 149				126 149
Institutions non établissements de crédit	1 189 002	1 049	-491		1 188 511
Grandes entreprises	2 178 764	69 329	-41 003	-10 748	2 127 013
Clientèle de détail	7 411 591	148 716	-75 831	-42 024	7 293 736
Total *	10 905 756	219 094	-117 325	-52 772	10 735 659
Créances rattachées nettes					50 164
Valeurs au bilan					10 785 823

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13 026 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	284 687	176 725
Grandes entreprises	243 641	239 633
Clientèle de détail	677 135	737 166
Total	1 205 463	1 153 524
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	173	173
Institutions non établissements de crédit	8 063	167
Grandes entreprises	158 322	148 451
Clientèle de détail	34 891	38 893
Total	201 449	187 684

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	1 198	2 539
Grandes entreprises	1 205 726	868 025
Clientèle de détail	3 262 742	3 642 715
Non ventilé	34 478	32 862
Total	4 504 144	4 546 141
Dettes rattachées	14 584	35 970
Valeur au bilan	4 518 728	4 582 111

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	11 855 226	229 312	118 806	61 675	11 674 745
Autres pays de l'UE	171 768	5 228	1 701		170 067
Autres pays d'Europe	76 446	1 723	246		76 200
Amérique du Nord	9 622	15	3		9 619
Amériques Centrale et du Sud	2 089	25	23		2 066
Afrique et Moyen Orient	50 585	840	364		50 221
Asie et Océanie (hors Japon)	8 372	1			8 372
Japon	3				3
Organismes supranationaux					0
Total *	12 174 111	237 144	121 143	61 675	11 991 293
Créances rattachées nettes					41 067
Valeurs au bilan					12 032 360

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11.009 K€

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	10 510 845	213 511	115 532	52 772	10 342 541
Autres pays de l'UE	297 654	4 340	1 406		296 248
Autres pays d'Europe	26 870	28	11		26 859
Amérique du Nord	9 623	10	2		9 621
Amériques Centrale et du Sud	2 077	3	1		2 076
Afrique et Moyen Orient	52 454	1 201	373		52 081
Asie et Océanie (hors Japon)	6 187	1			6 187
Japon	46				46
Organismes supranationaux					0
Total *	10 905 756	219 094	117 325	52 772	10 735 659
Créances rattachées nettes					50 164
Valeurs au bilan					10 785 823

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 13.026 K€

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 183 088	1 137 105
Autres pays de l'UE	17 070	9 374
Autres pays d'Europe	2 575	1 538
Amérique du Nord	159	331
Amériques Centrale et du Sud	60	95
Afrique et Moyen Orient	2 371	4 896
Asie et Océanie (hors Japon)	125	169
Japon	15	16
Total	1 205 463	1 153 524
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	197 637	183 436
Autres pays de l'UE	841	896
Autres pays d'Europe	2 762	3 143
Amérique du Nord	51	36
Amériques Centrale et du Sud	0	1
Afrique et Moyen Orient	139	153
Asie et Océanie (hors Japon)	19	19
Japon	0	0
Total	201 449	187 684

Dettes envers la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	4 157 921	4 152 582
Autres pays de l'UE	164 337	239 560
Autres pays d'Europe	86 500	64 561
Amérique du Nord	12 914	12 245
Amériques Centrale et du Sud	4 175	4 095
Afrique et Moyen Orient	37 652	35 377
Asie et Océanie (hors Japon)	4 903	3 450
Japon	1 264	1 380
Organismes supra-nationaux		
Cptes épargne régime spécial à vue	34 478	32 862
Total	4 504 144	4 546 112
Dettes rattachées	14 584	35 970
Valeur au bilan	4 518 728	4 582 082

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique :

	31/12/2010						31/12/2010	31/12/2010		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres						979	-942			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	110	-1 058	0		
Administrations centrales					0					
Banques centrales					0					
Etablissements de crédit					0	110	-1 058			
Institutions non établissements de crédit					0					
Grandes entreprises					0					
Clientèle de détail					0					
Prêts et avances	332 607	838	599	0	334 044	116 001	-218 119	173 744		
Administrations centrales					0					
Banques centrales					0					
Etablissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit	83 604				83 604	1 655	-499	170		
Grandes entreprises	96 043	204	125		96 372	35 368	-63 696	17 606		
Clientèle de détail	152 960	634	474		154 068	78 978	-153 924	155 968		
Total	332 607	838	599	0	334 044	117 090	-220 119	173 744		
Garanties non affectées								173744		

	31/12/2009						31/12/2009	31/12/2009		
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Instruments de capitaux propres										
Instruments de dette	0	0	0	0	0	1 032	-1 002	0		
Administrations centrales (1)					0					
Banques centrales (1)					0					
Etablissements de crédit					0	1 032	-1 002			
Institutions non établissements de crédit					0					
Grandes entreprises					0					
Clientèle de détail					0					
Prêts et avances	286 642	1 242	2 587	0	290 471	258 922	-209 925	0		
Administrations centrales (1)					0					
Banques centrales (1)					0					
Etablissements de crédit					0					
Institutions non établissements de crédit	80 484	560			81 044	1 067	-509			
Grandes entreprises	77 380	252	2 036		79 668	76 519	-58 941			
Clientèle de détail	128 778	430	551		129 759	181 336	-150 475			
Total	286 642	1 242	2 587	0	290 471	259 954	-210 927	0		
Garanties non affectées										

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

Opérations sur instruments dérivés - Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	62 863	1 710	64 573	12 870	375	13 245
Risques sur les autres contreparties			0			0
Total	62 863	1 710	64 573	12 870	375	13 245
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	62 863	1 710	64 573	12 870	375	13 245
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total	62 863	1 710	64 573	12 870	375	13 245
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	62 863	1 710	64 573	12 870	375	13 245

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle :

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	6 814	45 354	60 037	112 205	134 400
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				6 814	45 354	57 418	109 586	121 689
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						2 619	2 619	12 711
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	6 814	45 354	60 037	112 205	134 400
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	6 814	45 354	60 037	112 205	134 400

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	2 462	46 716	165	49 343	118 182
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 462	46 716	165	49 343	118 182
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 462	46 716	165	49 343	118 182
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 462	46 716	165	49 343	118 182

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	0	11	0	11	78
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					11		11	78
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	11	0	11	78
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	11	0	11	78

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	0	11	0	11	8
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts					11		11	8
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	11	0	11	8
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	11	0	11	8

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	5 562 258	4 882 991
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	5 113 210	4 443 467
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	449 048	439 524
. Autres instruments conditionnels		
<u>Instruments de devises et or :</u>	150	139
. Opérations fermes de change		
. Options de change	150	139
<u>Autres instruments :</u>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	5 562 408	4 883 130
. Opérations de change à terme	35 596	23 545
Total	5 598 004	4 906 675

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

Contribution des devises au bilan consolidé :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	14 476 588	14 476 588	13 058 609	13 058 609
Autres devises de l'UE	64 906	64 906	202 080	202 080
USD	81 556	81 556	616 769	616 769
JPY	62 109	62 109	727	727
Autres devises	3 719	3 719	3 505	3 505
Total bilan	14 688 878	14 688 878	13 881 690	13 881 690

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission :

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	14 854	0	0	14 833	0
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	14 854	0	0	14 833	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	258 798	160 356	473 661	220 358	1 113 173
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	758 903	869 692	3 355 293	7 129 097	12 112 985
Total	1 017 701	1 030 048	3 828 954	7 349 455	13 226 158
Créances rattachées					102 308
Dépréciations					-218 119
Valeurs nettes au bilan					13 110 347

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	56 128	60 000	426	9 595	126 149
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	667 185	841 299	3 139 203	6 131 920	10 779 607
Total	723 313	901 299	3 139 629	6 141 515	10 905 756
Créances rattachées					89 992
Dépréciations					-209 925
Valeurs nettes au bilan					10 785 823

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 912 889	1 430 306	3 577 063	1 200 675	8 120 933
Dettes envers la clientèle	3 788 395	112 963	601 742	1 044	4 504 144
Total	5 701 284	1 543 269	4 178 805	1 201 719	12 625 077
Dettes rattachées					68 082
Valeur au bilan					12 693 159

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 467 150	1 394 961	2 419 832	1 409 082	6 691 025
Dettes envers la clientèle	3 601 876	445 084	498 466	686	4 546 112
Total	5 069 026	1 840 045	2 918 298	1 409 768	11 237 137
Dettes rattachées					76 260
Valeur au bilan					11 313 397

Dettes représentées par un titre et Dettes subordonnées :

(en milliers d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	239				239
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	54 775	2 662	0	0	57 437
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre				12	12
Total	55 014	2 662	0	12	57 688
Dettes rattachées					330
Valeur au bilan					58 018
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				14 854	14 854
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	14 854	14 854
Dettes rattachées					72
Valeur au bilan					14 926

(en milliers d'euros)	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	248				248
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	341 757	393 759	2 000	0	737 516
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	342 005	393 759	2 000	0	737 764
Dettes rattachées					4 118
Valeur au bilan					741 882
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée				14 833	14 833
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	0	0	14 833	14 833
Dettes rattachées					72
Valeur au bilan					14 905

Garanties financières en risque données par maturité :

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les garanties financières en risque présentées sont désormais limitées à la seule partie de la garantie couverte par la provision, le reliquat n'étant pas considéré comme en risque

	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Garanties financières données	26				26

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE						
VALEUR	109 586	49 343	5 111 500	121 689	117 502	4 400 253
Taux d'intérêt	109 586	49 343	5 111 500	121 689	117 502	4 400 253
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE						
TRESORERIE	2 619	0	449 048	12 711	680	473 024
Taux d'intérêt	2 619		449 048	12 711	680	473 024
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE						
D'INVESTISSEMENT NETS DANS						
UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVES	112 205	49 343	5 560 548	134 400	118 182	4 873 277
DE COUVERTURE						

3.5. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- **les fonds propres durs** (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- **les fonds propres complémentaires** (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- **les fonds propres surcomplémentaires** admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4%, et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2010, comme en 2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a répondu à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 134	4 389
Sur opérations internes au Crédit Agricole	47 407	61 022
Sur opérations avec la clientèle	459 395	445 801
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	100	350
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 777	7 717
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	89 077	114 550
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	608 890	633 829
Sur opérations avec les établissements de crédit	-625	-216
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-188 907	-204 112
Sur opérations avec la clientèle	-39 490	-60 325
Sur dettes représentées par un titre	-6 202	-15 731
Sur dettes subordonnées	-581	-581
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-95 205	-115 498
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-331 010	-396 463

(1) dont 9 356 K€ sur créances dépréciées individuellement (*total PCCO 707090 et 705190*) au 31 décembre 2010 contre 10 714 K€ au 31 décembre 2009

(2) dont 1 839 K€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre 1 574 K€ au 31 décembre 2009

4.2. Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	463	-8	455	390	-8	382
Sur opérations internes au Crédit Agricole	29 995	-11 004	18 991	25 982	-18 706	7 276
Sur opérations avec la clientèle	49 326	-2 644	46 682	53 819	-954	52 865
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	165		165	180		180
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 729	-757	3 972	3 806	-660	3 146
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	132 662	-15 285	117 377	125 743	-12 178	113 565
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 124	-356	2 768	2 845	-187	2 658
Produits nets des commissions	220 464	-30 054	190 410	212 765	-32 693	180 072

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-41	47
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-2 265	539
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	484	382
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-1 822	968

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	1 539	-1 539	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	462	-1 077	-615
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	1 077	-462	615
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	290 153	-290 153	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	127 809	-162 344	-34 535
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	162 344	-127 809	34 535
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	291 692	-291 692	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	37 131	-37 131	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	7 648	-29 483	-21 835
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	29 483	-7 648	21 835
Couvertures de flux de trésorerie	0	-680	680
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace		-680	680
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Variations de juste valeur des éléments couverts			0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	37 131	-37 811	-680

4.4. Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	16 516	22 601
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	88	10 204
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-45	-910
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	16 559	31 895

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-16	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-24	-24
Autres produits (charges) nets	-83	1 754
Produits (charges) des autres activités	-123	1 730

4.6. Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charges de personnel	-152 223	-151 165
Impôts et taxes	-8 647	-8 346
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-78 409	-76 035
Charges d'exploitation	-239 279	-235 546

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

Honoraires des commissaires aux comptes :

En K EUR	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%	Nom du cabinet de Commissariat aux Comptes	%
Audit :	ERNST & YOUNG		EXPERTEA	
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	102	69%	52	100%
- Missions accessoires	46	31%		0%
Sous-total	148	100%	52	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	148	100%	52	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements	-15 776	-15 951
- immobilisations corporelles	-15 670	-15 891
- immobilisations incorporelles	-106	-60
Dotations aux dépréciations	0	0
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
Total	-15 776	-15 951

4.8. Coût du risque :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-61 015	-68 978
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-53 301	-57 653
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-56	-56
Autres actifs	-275	-718
Engagements par signature	-912	-917
Risques et charges	-6 471	-9 634
Reprises de provisions et de dépréciations	30 153	26 431
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	21 335	22 181
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	711	78
Engagements par signature	2 518	171
Risques et charges	5 589	4 001
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-30 862	-42 547
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-3 837	-2 998
Récupérations sur prêts et créances amortis	583	1 063
Décotes sur crédits restructurés	-600	-132
Pertes sur engagements par signature	-28	
Autres pertes	-546	-589
Coût du risque	-35 290	-45 203

4.9. Gains ou pertes sur autres actifs :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-561	41
Plus-values de cession	79	224
Moins-values de cession	-640	-183
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	-561	41

4.10. Impôts :

Charges d'impôts :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charge d'impôt courant	-70 837	-54 515
Charge d'impôt différé	11 758	8 412
Charge d'impôt de la période	-59 079	-46 103

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2010	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence		176 292	34,43% Taux d'impôt théorique	60 697
Effet des différences permanentes				1 451
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères				
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires				3 853
Effet de l'imposition à taux réduit				-4 607
Effet des autres éléments				-2 315
Taux et charge effectif d'impôt			Taux d'impôt constaté	59 079

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2009 (1)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence		134 230	34,43% Taux d'impôt théorique	46 216
Effet des différences permanentes				2 340
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères				
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires				1 945
Effet de l'imposition à taux réduit				-3 579
Effet des autres éléments				-819
Taux et charge effectif d'impôt			Taux d'impôt constaté	46 103

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres :

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (2)				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
(en milliers d'euros)						
Variation de juste valeur		-4 312	-5 765		-10 077	
Transfert en compte de résultat		-46			-46	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1 506	-1 506	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)	0	-4 358	-5 765	-1 506	-11 629	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)					0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)	0	-4 358	-5 765	-1 506	-11 629	0

Variation de juste valeur		143 541	1 345		144 886	
Transfert en compte de résultat		-6 393			-6 393	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	137 148	1 345	0	138 493	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)					0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	137 148	1 345	0	138 493	0

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, exerce son activité sur le secteur unique de la banque de proximité en France.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	64 225		75 103	
Banques centrales (1)	28 307		23 420	
Valeur au bilan	92 532	0	98 523	0

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 782	1 677
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 409	7 278
Valeur au bilan	9 191	8 955
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	1 771	1 599
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable	1 771	1 599
Instruments dérivés	11	78
Valeur au bilan	1 782	1 599

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 409	7 278
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 967	1 861
- Actions et autres titres à revenu variable	5 442	5 417
Valeur au bilan	7 409	7 278

Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11	8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	11	8

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	11	8
Valeur au bilan	11	8

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

Actifs financiers disponibles à la vente et gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	150 456	12 000		119 389	11 230	
Actions et autres titres à revenu variable	3 946	41	37	4 078	38	75
Titres de participation non consolidés	551 672	6 480	32 495	539 642	4 311	25 491
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Total des titres disponibles à la vente	706 074	18 521	32 532	663 109	15 579	25 566
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	706 074	18 521	32 532	663 109	15 579	25 566
Impôts		4 746	13		-4 425	-26
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		13 775	32 519		11 154	25 540

(1) dont - 343 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	54 673	116 554
• dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 632	4 948
• dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 453	9 595
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	61 126	126 149
Créances rattachées	142	192
Dépréciations		
Valeur nette	61 268	126 341
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	92 441	159 548
Comptes et avances à terme	926 106	1 225 646
Prêts subordonnés	33 500	33 500
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	1 052 047	1 418 694
Créances rattachées	25 940	27 992
Dépréciations		
Valeur nette	1 077 987	1 446 686
Valeur nette au bilan	1 139 255	1 573 027

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	13 168	12 662
Autres concours à la clientèle	11 730 285	10 510 306
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	42 200	42 200
Titres non cotés sur un marché actif	2 605	2 605
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	115 472	120 900
Comptes ordinaires débiteurs	209 255	90 934
Total	12 112 985	10 779 607
Créances rattachées	76 226	89 800
Dépréciations	-218 119	-209 925
Valeur nette	11 971 092	10 659 482
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	11 971 092	10 659 482

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2010, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté 2 583 649 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 368 452 K€ en 2009. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a apporté :

- 1 633 031 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 242 943 K€ en 2009.
- 470 763 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 538 659 K€ en 2009.
- 479 855 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 586 850 K€ en 2009.

6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	209 925		60 820	-52 621		-5	218 119
dont dépréciations collectives	52 772		8 903				61 675
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	997		56				1 053
Actifs disponibles à la vente	907		45	-96		91	947
Autres actifs financiers	3 379		275	-977		1	2 678
Total des dépréciations des actifs financiers	215 208	0	61 196	-53 694	0	87	222 797

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	188 582		66 953	-45 612		2	209 925
dont dépréciations collectives	37 993		14 779				52 772
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	941		56				997
Actifs disponibles à la vente	221		910	-224			907
Autres actifs financiers	3 753	-758	717	-334		1	3 379
Total des dépréciations des actifs financiers	193 497	-758	68 636	-46 170	0	3	215 208

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	6 453	10 061
dont comptes ordinaires créditeurs		6
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Sous-total	6 453	10 061
Dettes rattachées	32	
Total	6 485	10 061
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	4 217	408
Comptes et avances à terme	8 110 263	6 680 556
Sous-total	8 114 480	6 680 964
Dettes rattachées	53 466	40 290
Total	8 167 946	6 721 254
Valeur au bilan	8 174 431	6 731 315

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	3 574 988	3 293 610
Comptes d'épargne à régime spécial	34 478	32 862
Autres dettes envers la clientèle (1)	894 678	1 219 669
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	4 504 144	4 546 141
Dettes rattachées	14 584	35 970
Valeur au bilan	4 518 728	4 582 111

(1) Les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" de la rubrique "Comptes de régularisation passif" (note 6.11) ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle". Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 27 K€ au 31/12/2010 et à 29 K€ en 31/12/2009

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées	10 174	
Obligations et autres titres à revenu fixe	192 443	189 313
Total	202 617	189 313
Dépréciations	-1 053	-997
Valeur nette au bilan	201 564	188 316

(1) les créances rattachées ne sont plus isolés ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	239	248
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	57 437	737 516
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre	12	
Total	57 688	737 764
Dettes rattachées	330	4 118
Valeur au bilan	58 018	741 882
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	14 854	14 833
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	14 854	14 833
Dettes rattachées	72	72
Valeur au bilan	14 926	14 905

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Actifs et passifs d'impôts courants et différés : ventilation du solde

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	28 826	5 057
Impôts différés	44 619	28 782
Total actifs d'impôts courants et différés	73 445	33 839
Impôts courants	58 127	
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	58 127	0

Actifs et passifs d'impôts courants et différés : ventilation des impôts différés:

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	33 395	67	29 336	55
Charges à payer non déductibles	2 700	67	1 703	55
Provisions pour risques et charges non déductibles	30 695		27 633	
Autres différences temporaires	(1)	1 012		1 351
Impôts différés / Réserves latentes	1 296	599	212	3 314
Actifs disponibles à la vente		672		581
Couvertures de Flux de Trésorerie	506	-73	212	2 733
Gains et pertes / Ecart actuariels	790			
Impôts différés / Résultat	55 726	44 120	60 508	56 554
Effet des compensations				
Total impôts différés	90 417	45 798	90 056	61 274
Total impôts différés nets ACTIF	44 619		28 782	

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers**Comptes de régularisation et actifs divers**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres actifs	94 631	76 072
Comptes de stocks et emplois divers	1 127	1 667
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	93 232	74 228
Comptes de règlements	272	177
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	134 886	254 387
Comptes d'encaissement et de transfert	85 513	96 863
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	42 857	53 417
Charges constatés d'avance	1 774	1 889
Autres comptes de régularisation	4 742	102 218
Valeur nette au bilan	229 517	330 459

Comptes de régularisation et passifs divers :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Autres passifs (1)	50 487	51 115
Comptes de règlements	647	691
Créditeurs divers (3)	46 182	45 651
Versement restant à effectuer sur titres	3 658	4 773
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	145 622	142 005
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	12 282	20 495
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	83 344	63 093
Charges à payer	48 613	42 688
Autres comptes de régularisation	1 383	15 729
Valeur au bilan	196 109	193 120

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

3) les dépôts de garantie liés à certaines prestations de service, jusque là affectés à la ligne "Créditeurs divers" ont été réaffectés à la ligne "Autres dettes envers la clientèle" de la rubrique "Dettes envers la clientèle" (note 6.7). Le montant net de dépôts de garantie s'élève à 27 K€ au 31/12/2010 et à 29 K€ en 31/12/2009.

6.12. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Valeur brute	1 271						1 271
Amortissements et dépréciations	-311		-24				-335
Valeur nette au bilan	960	0	-24	0	0	0	936

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Valeur brute	1747	-476					1271
Amortissements et dépréciations	-403	116	-24				-311
Valeur nette au bilan	1344	-360	-24	0	0	0	960

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 936 K€ au 31 décembre 2010 contre 960 K€ au 31 décembre 2009.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	240 623		14 920	-5 761		-224	249 558
Amortissements et dépréciations	-136 064		-15 670	4 819		1	-146 914
Valeur nette au bilan	104 559	0	-750	-942	0	-223	102 644
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 400		243			165	28 808
Amortissements et dépréciations	-17 669		-106				-17 775
Valeur nette au bilan	10 731	0	137	0	0	165	11 033

(en milliers d'euros)	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	227 981		15 984	-2 729		-613	240 623
Amortissements et dépréciations	-122 582		-15 891	2 410		-1	-136 064
Valeur nette au bilan	105 399	0	93	-319	0	-614	104 559
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	28 584		85	-268		-1	28 400
Amortissements et dépréciations	-17 868		-60	259			-17 669
Valeur nette au bilan	10 716	0	25	-9	0	-1	10 731

6.14. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	10 769		2 179		-3 596			9 352
Risques d'exécution des engagements par signature	2 852		912		-2 518			1 246
Risques opérationnels	3 578		1 851	-1 285	-789		-1	3 354
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 449		902	-144			2 126	4 333
Litiges divers	18 974		2 816	-352	-3 864			17 574
Participations								0
Restructurations	46				-46			0
Autres risques	12 830		6 926	-598	-1 737			17 421
Total	50 498	0	15 586	-2 379	-12 550	0	2 125	53 280

(1) Dont 2 999 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 334 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations (2)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements (2)	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	10 483		2 111	-1 825				10 769
Risques d'exécution des engagements par signature	2 107		917	-171			-1	2 852
Risques opérationnels	3 609		241	-267	-4		-1	3 578
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 280		989	-673	-147			1 449
Litiges divers	17 269		5 663	-2 853	-1 103		-2	18 974
Participations								0
Restructurations	46							46
Autres risques	8 413	-21	6 220	-1 167	-614		-1	12 830
Total	43 207	-21	16 141	-6 956	-1 868	0	-5	50 498

(1) Dont 235 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 214 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1^{er} janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 108 788	1 003 365
Ancienneté de plus de 10 ans	443 477	455 665
Total plans d'épargne-logement	1 552 265	1 459 030
Total comptes épargne-logement	206 193	197 570
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 758 458	1 656 600

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :	14 714	19 190
Comptes épargne-logement :	30 879	35 410
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	45 593	54 600

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	-802	-2 940
Ancienneté de plus de 10 ans	-7 312	-3 758
Total plans d'épargne-logement	-8 114	-6 698
Total comptes épargne-logement	-1 238	-4 071
Total provision au titre des contrats épargne-logement	-9 352	-10 769

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2010
Plans d'épargne-logement :	-6 698	-1 981	565		-8 114
Comptes épargne-logement :	-4 071	-198	3 031		-1 238
Total provision au titre des contrats épargne-logement	-10 769	-2 179	3 596	0	-9 352

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.15. Capitaux propres

➤Composition du capital au 31 décembre 2010

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Composition du capital :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0			0	0%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 386 816			1 386 816	25%	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 386 816			1 386 816	25%	
Parts sociales	4 160 470			4 160 470	75%	
Dont 59 Caisses Locales	4 160 448			4 160 448	75%	
Dont 21 administrateurs de la CR	21			21	0%	
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0%	
TOTAL	5 547 286	0	0	5 547 286	100%	0%

La valeur nominale des titres est de 15 € (quinze euros) et le montant total du capital est 83 209 K€

➤ **Résultat par action**

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel sont composés de parts sociales et de certificats coopératifs d'associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie. La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ **Dividendes**

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 9 237 K€ en 2010.

Dividendes :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2007	5,55	0,47
2008	5,57	0,47
2009	5,63	0,45
Prévu 2010	5,95	0,45

➤ **Affectations du résultat et fixation du dividende 2010**

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2010 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur du 31 Mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

« L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 110 054 339.05 €.

BENEFICE	110 054 339.05
INTERETS AUX PARTS	-1 872 211.50
REMUNERATIONS DES CCA	-8 251 555.20
AFFECTATION DES 3/4 A LA RESERVE LEGALE	-74 947 929.26
AUTRES RESERVES	-24 982 643.09

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices sont les suivants :

Exercices	Nombres de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)	Distribué	Intérêts nets
2008	4 160 470	1 965 822,07 €	0,47 €
2009	4 160 470	1 872 211,50 €	0,45 €
2010	4 160 470	1 872 211,50 €	0,45 €

Exercices	Nombres de certificats coopératifs d'associés (C.C.A.)	Distribué	Intérêts nets
2008	1 386 816	7 724 565.12 €	5,57 €
2009	1 386 816	7 807 774,08 €	5,63 €
2010	1 386 816	8 251 555.20€	5,95 €

6.16. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle :

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle. L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

(en milliers d'euros)	31/12/2010					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	92 532					92 532
Actifs financiers à la juste valeur par résultat			1 978		7 213	9 191
Instruments dérivés de couverture	623	6 191	45 354	60 037		112 205
Actifs financiers disponibles à la vente	43		2 031	118 214	585 786	706 074
Prêts et créances sur les établissements de crédit	284 880	160 356	473 661	220 358		1 139 255
Prêts et créances sur la clientèle	730 431	857 664	3 316 711	7 066 286		11 971 092
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	39 390					39 390
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 331	11 153	59 893	124 187		201 564
Total actifs financiers par échéance	1 154 230	1 035 364	3 899 628	7 589 082	592 999	14 271 303
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			11			11
Instruments dérivés de couverture	115	2 347	46 716	165		49 343
Dettes envers les établissements de crédit	1 948 759	1 430 391	3 594 606	1 200 675		8 174 431
Dettes envers la clientèle	3 797 173	118 769	601 742	1 044		4 518 728
Dettes représentées par un titre	55 292	2 714			12	58 018
Dettes subordonnées	72			14 854		14 926
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	85 220					85 220
Total passifs financiers par échéance	5 886 631	1 554 221	4 243 075	1 216 738	12	12 900 677

	31/12/2009					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Caisse, banques centrales	98 523					98 523
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	22		1 217	700	7 016	8 955
Instruments dérivés de couverture		9 302	57 602	67 496		134 400
Actifs financiers disponibles à la vente	6		2 019	117 364	543 720	663 109
Prêts et créances sur les établissements de crédit	448 445	390 062	444 225	290 295		1 573 027
Prêts et créances sur la clientèle	644 717	829 813	310 236	6 082 588		10 659 482
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	75 330					75 330
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 753	7 601	65 911	108 051		188 316
Total actifs financiers par échéance	1 273 796	1 236 778	3 673 338	6 666 494	550 736	13 401 142
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				8		8
Instruments dérivés de couverture	5 136	16 050	96 375	621		118 182
Dettes envers les établissements de crédit	1 507 896	1 394 961	2 419 832	1 408 626		6 731 315
Dettes envers la clientèle	3 637 846	445 084	498 466	686		4 582 082
Dettes représentées par un titre	346 123	393 759	2 000			741 882
Dettes subordonnées	72			14 833		14 905
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	83 080					83 080
Total passifs financiers par échéance	5 580 153	2 249 854	3 016 673	1 424 774	0	12 271 454

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Salaires et traitements (2)	-82 169	-84 291
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-8 668	-8 676
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 408	-1 306
Autres charges sociales	-31 802	-31 183
Intéressement et participation	-16 508	-15 619
Impôts et taxes sur rémunération	-11 668	-10 090
Total charges de personnel	-152 223	-151 165

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 1 035 K€ au 31/12/2010 contre 301 K€ au 31/12/2009

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	2 221	2 278
Etranger		
Total	2 221	2 278

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	23 380	22 657
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 697	1 320
	Coût financier	1 223	1 217
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		378
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-2 210	-1 815
	(Gains) / pertes actuariels	2 046	-377
	Dette actuarielle au 31/12/n	26 136	23 380

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 697	1 320
	Coût financier	1 223	1 217
	Rendement attendu des actifs	-876	-920
	Amortissement du coût des services passés	32	32
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		446
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
		Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 076

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009 (1)
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	23 079	22 954
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	876	920
	Gains / (pertes) actuariels	-253	-823
	Cotisations payées par l'employeur	4 331	1 843
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-2 210	-1 815
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	25 823	23 079

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2010	31/12/2009(1)
Position nette	Dette actuarielle fin de période	-26 136	-23 380
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	314	346
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs-fin de période	-25 823	-23 079
		Position nette (passif) / actif fin de période	627

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2010	31/12/2009
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2 299	292
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année	2 299	292
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	2 747	292

Information sur les actifs des régimes	31/12/2010	31/12/2009
Composition des actifs		
-% d'obligations	83,6%	77,0%
-% d'actions	9,6%	15,7%
-% autres actifs	6,8%	7,3%

Rendement des actifs des régimes

Le rendement des actifs des régimes se situe de 3.50% à 3.60% selon le type de contrat.

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés se situent entre 3.19% et 3.77% selon le type de contrat.

7.5. Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement qui couvre la période 2010-2012. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale.

Le montant global provisionné au titre de l'intéressement et de la participation s'élève à 16 508 K€

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur a également constitué une provision pour médaille du travail qui s'élève à 1 334 K€.

7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et des rémunérations payées aux membres du Comité de Direction en raison de leur fonction s'élève au 31/12/2010 à 1 958 K€.

8. Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Engagements donnés	1 463 954	1 398 380
Engagements de financement	1 205 463	1 156 696
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		3 172
. Engagements en faveur de la clientèle	1 205 463	1 153 524
Ouverture de crédits confirmés	652 745	653 859
- Ouverture de crédits documentaires	2 727	2 882
- Autres ouvertures de crédits confirmés	650 018	650 977
Autres engagements en faveur de la clientèle	552 718	499 665
Engagements de garantie	258 491	241 684
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	57 042	54 000
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	57 042	54 000
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	201 449	187 684
Cautions immobilières	104 307	102 868
Garanties financières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle	97 142	84 816
Engagements reçus	5 353 800	3 667 919
Engagements de financement	976 152	220 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	976 152	220 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	4 377 648	3 447 767
. Engagements reçus d'établissements de crédit	496 891	490 238
. Engagements reçus de la clientèle	3 880 757	2 957 529
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	430 912	359 039
Autres garanties reçues	3 449 845	2 598 490

Garanties détenues

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 138 729 K€ au 31/12/2010 contre 136 732 K€ au 31/12/2009 les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Reclassements d'instruments financiers

• Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

• **Reclassements effectués par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur.**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur, n'a pas opéré au cours de l'exercice de nouveau reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 139 255	1 139 255	1 573 027	1 573 027
Prêts et créances sur la clientèle	11 971 092	12 472 561	10 659 482	11 007 038
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	201 564	196 270	188 316	186 236
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	8 174 431	8 191 472	6 731 315	6 751 907
Dettes envers la clientèle	4 518 728	4 518 728	4 582 082	4 582 082
Dettes représentées par un titre	58 018	58 018	741 882	741 882
Dettes subordonnées	14 926	14 926	14 905	14 905

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 782	1 771	11	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1 771	1 771	0	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
. Actions et autres titres à revenu variable	1 771	1 771		
Instruments dérivés	11		11	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 409	5 442	1 967	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 409	5 442	1 967	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 967		1 967	
. Actions et autres titres à revenu variable	5 442	5 442		
Actifs financiers disponibles à la vente	706 074	124 409	581 665	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	150 456	120 245	30 211	
. Actions et autres titres à revenu variable	555 618	4 164	551 454	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	112 205		112 205	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	827 470	131 622	695 848	0

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	1 677	1 599	78	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1 599	1 599	0	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
. Actions et autres titres à revenu variable	1 599	1 599	0	
Instruments dérivés	78		78	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	7 278	5 417	1 861	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	7 278	5 417	1 861	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	1 861		1 861	
. Actions et autres titres à revenu variable	5 417	5 417		
Actifs financiers disponibles à la vente	663 109	119 556	543 553	0
. Effets publics et valeurs assimilées	0			
. Obligations et autres titres à revenu fixe	119 389	119 389		
. Actions et autres titres à revenu variable	543 720	167	543 553	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	134 400		134 400	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	806 464	126 572	679 892	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11	0	11	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	11		11	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	49 343		49 343	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	49 354	0	49 354	0

	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8	0	8	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	8		8	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	118 182		118 182	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	118 190	0	118 190	0

11. Événements postérieurs à la clôture

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur n'a connu aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

Filiales	Méthode	Contrôle	Intérêt	Intégration
Caisse Régionale PCA	Globale	N / A	N / A	N / A
Caisse Locales	Globale	N / A	N / A	N / A
SAS PCA IMMO	Globale	100%	100%	100%
Financière PCA	Globale	99.97%	99.97%	99.97%